

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
18 avril 2012  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes**  
**à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste**  
**du Territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-septième année**

**Lettres identiques datées du 30 mars 2012, adressées**  
**au Secrétaire général et au Président du Conseil**  
**de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine**  
**auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le regret de vous informer que, par son usage excessif et délibéré de la force, Israël, Puissance occupante, a fait de nombreuses victimes aujourd'hui parmi la population civile palestinienne lors de manifestations organisées dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Au moins un jeune Palestinien a été tué et plus de 300 autres personnes ont été blessées, certaines grièvement, par les forces d'occupation israéliennes, qui ont lancé du gaz lacrymogène, des grenades assourdissantes et tiré à balles réelles sur des civils qui participaient à des rassemblements pour célébrer le trente-sixième anniversaire de la « Journée de la Terre ».

Dans la bande de Gaza, les forces d'occupation ont tué Mahmoud Zaout, 19 ans, à proximité du point de passage d'Erez, et blessé plus de 30 autres Palestiniens dans la zone d'Erez et à Khan Younès. En Cisjordanie, des manifestants rassemblés dans les zones de Ramallah, Bethléem et Al-Khalil ont été blessés, pour la majorité près du point de contrôle entre Ramallah et Jérusalem-Est occupée. Dans le cadre de la répression menée contre la population civile palestinienne à l'occasion de cette journée, Israël a imposé un bouclage complet de la Cisjordanie et restreint encore un peu plus la liberté de circulation et en particulier l'accès des Palestiniens à Jérusalem-Est occupée, y compris à Al-Haram Al-Sharif (le Noble Sanctuaire) pour la prière du vendredi.

Il est remarquable que, malgré les mesures restrictives et répressives imposées par la Puissance occupante, de grandes manifestations organisées pour marquer la Journée de la Terre ont malgré tout eu lieu dans tout le territoire palestinien occupé, y compris dans les villes de Jérusalem-Est, Ramallah, Bethléem, Al-Khalil et Naplouse ainsi que dans la bande de Gaza. Il convient de noter en outre que des milliers de personnes ont également participé à des rassemblements au Liban et en



Jordanie et à des manifestations de solidarité organisées dans de nombreux autres pays du monde pour protester contre la confiscation par Israël des terres palestiniennes et autres mesures illégales et oppressives pratiquées contre le peuple palestinien et pour réclamer le respect de ses droits inaliénables, notamment son droit à la liberté et à l'autodétermination dans son propre pays.

Sur ce point, je tiens à attirer votre attention sur le communiqué publié aujourd'hui par le Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine à l'occasion des célébrations de la Journée de la Terre. Dans ce communiqué, l'OLP souligne notamment que la terre était et reste au cœur du conflit et affirme le droit du peuple palestinien à son pays, malgré les tentatives faites par les forces d'occupation de dénaturer et de marginaliser le conflit et de priver de ses droits le peuple palestinien, qui continue de lutter pour la justice, la liberté et l'indépendance dans un État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, à l'intérieur des frontières d'avant 1967. L'OLP ajoute que la question de Jérusalem occupe une place centrale dans le règlement juste et pacifique du conflit et appelle à protéger la ville, qui est le symbole de la tolérance entre les religions et les hommes, à en affirmer l'identité palestinienne et arabe et à rejeter les politiques illégales et provocatrices de colonisation, d'annexion, de déplacement, de judaïsation et de racisme qu'y mène la Puissance occupante. Le communiqué indique par ailleurs que l'obstination de la Puissance occupante à nier les droits des Palestiniens et sa politique de colonisation insidieuse menée dans le Territoire palestinien pour faire échouer la solution des deux États auront des conséquences dévastatrices non seulement pour la Palestine et Israël mais aussi pour toute la région et la communauté internationale dans son ensemble. À cet égard, le communiqué souligne combien le règlement de la question de Palestine, qui est au cœur du conflit arabo-israélien, est essentiel pour assurer la paix, la stabilité et la sécurité dans la région.

Israël, Puissance occupante, continue malheureusement de se moquer de la communauté internationale, de ne pas tenir compte des paramètres définis de longue date dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient vieux de 20 ans, qui sont fondés sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le principe de l'échange de territoires contre la paix et le règlement prévoyant deux États à l'intérieur des frontières d'avant 1967, qui est au cœur de l'Initiative de paix arabe, et d'enfreindre de manière flagrante le droit international, notamment, en commettant de graves violations de la quatrième Convention de Genève. Il s'agit notamment de la campagne israélienne actuelle d'implantation illicite de colonies dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, en particulier à l'intérieur et autour de Jérusalem, au titre de laquelle la Puissance occupante confisque et colonise de plus en plus de terres appartenant à des Palestiniens, dans l'intention claire et délibérée de les annexer illégalement, morcelant ainsi davantage le Territoire palestinien en détruisant son intégrité, et ruinant les chances de parvenir à la solution prévoyant deux États en réduisant à néant la viabilité d'une telle solution.

Ces entreprises illégales sont confirmées par les mesures illicites et provocatrices prises chaque jour par le Gouvernement israélien et ses colons extrémistes qui se livrent à des actes de violence aveugle dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé. Elles sont en outre attestées par la révélation récente de plans conçus par le Ministère israélien de la défense, qui visent à confisquer des centaines de milliers d'autres dounoums de terres appartenant à des Palestiniens aux fins d'étendre le vaste réseau illégal de colonies. À cet égard, il a été révélé

qu'Israël avait déjà balisé 569 parcelles de terrains appartenant à des Palestiniens représentant une superficie totale d'au moins 620 000 dounoums (soit environ 75 000 hectares), qui constituent un autre 10 % de la Cisjordanie, en vue de construire ou d'étendre des centaines de colonies israéliennes illégales et de prétendus « avant-postes ».

Nous appelons donc de toute urgence la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, à prêter l'attention voulue à toutes les manœuvres, décisions et mesures illégales prises par Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et à œuvrer de concert pour exiger qu'il y soit immédiatement mis fin et demander instamment à Israël, Puissance occupante, de respecter ses obligations juridiques et de cesser de violer de manière flagrante le droit international et les exigences générales de respect. Il appartient à la communauté internationale d'assumer ses responsabilités à cet égard. Si elle n'oblige pas Israël à répondre de ses crimes et des violations des droits de l'homme commises à l'encontre des Palestiniens, ni de ses constantes et dangereuses provocations, cela ne fera que déstabiliser davantage la situation critique sur le terrain et nous éloignera encore un peu plus de l'instauration de la paix et de la stabilité auxquelles nous aspirons depuis si longtemps, sans parler des lourdes conséquences qui s'ensuivront.

La présente lettre fait suite à 421 autres lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 13 mars 2012 (A/ES-10/549-S/2012/154) rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Observateur permanent de la Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Riyad **Mansour**